

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME

Siège social : 10 rue des Gaudines – 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME

Siège social : 10 rue des Gaudines – 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Secrétaire Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Secrétaire Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 mai 2025

Le commissaire aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Djamel ZAHRI

Associé

Comptes annuels

Association Internationale de Signalisation Maritime

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023			
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement						
		Frais de recherche et développement						
		Donations temporaires d'usufruit						
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	90 978	90 349	629			
		Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes	Avances et acomptes						
		TOTAL	90 978	90 349	629			
	Immobilisations corporelles	Terrains	240 551		240 551			
		Constructions	1 167 138	370 083	823 802			
		Inst.techniques, mat.out.industriels	1 902 918	1 638 770	356 930			
		Immobilisations corporelles en cours						
		Avances et acomptes						
	TOTAL	TOTAL	3 310 609	2 008 854	1 301 755			
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Actif circulant	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées						
		Autres titres immobilisés						
		Prêts						
		Autres	34 490		37 256			
		TOTAL	34 490		37 256			
	Créances ⁽³⁾	Total I	3 436 078	2 099 203	1 336 875			
		Stocks et en cours						
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 144		11 144			
		Créances reçues par legs ou donations						
		Autres	12 198		84 008			
	Divers	TOTAL	23 342		94 076			
		Valeurs mobilières de placement	3 998 863		3 313 836			
		Instruments de trésorerie						
		Disponibilités	1 839 897		1 959 261			
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	114 817		43 126			
	TOTAL II	Total II	5 976 921		5 410 301			
		Frais d'émission des emprunts	III					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	Primes de remboursement des emprunts	IV					
		Ecart de conversion Actif	V					
Renvois	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			7 313 796	6 870 942			
	(1) Dont droit au bail							
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières								
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)								

Association Internationale de Signalisation Maritime

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres			
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 940 587	3 974 781
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		300 000
	Autres		
	Report à nouveau		-614 366
		Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	510 815
		Situation nette (sous-total)	4 451 402
			3 940 587
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	562 774	594 363
	Provisions réglementées		
	Total I	5 014 176	4 534 950
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	273 246	454 750
	Total II	273 246	454 750
Provisions	Provisions pour risques	177 298	177 298
	Provisions pour charges	794 298	697 228
	Total III	971 596	874 526
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 584	95 540
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	369 120	340 632
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		3 441
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	577 072	567 100
	Total IV	1 054 776	1 006 714
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	7 313 796	6 870 942
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Association Internationale de Signalisation Maritime

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 728 701	2 634 159
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	12 368	11 976
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	100 358	69 360
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	355 000	453 963
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières	730 784	728 977
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	89 395	102 838
	Utilisations des fonds dédiés	189 977	101 498
	Autres produits	613	2 823
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 207 198	4 105 598
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 500 935	1 616 731
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	183 977	172 939
	Salaires et traitements	1 324 161	1 218 558
	Charges sociales	628 885	571 916
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	133 222	141 084
	Dotations aux provisions	97 069	103 617
	Reports en fonds dédiés	8 473	127 239
	Autres charges		
		TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 876 726
		1. Résultat d'exploitation (I-II)	330 472
			153 511

Association Internationale de Signalisation Maritime

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
		12 mois	12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	175 774 1 556	111 494 818
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	177 331	112 312
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	196 6 461	410 2 015
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	6 658	2 425
	2. Résultat financier (III-IV)	170 672	109 886
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	501 145	263 398
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	31 589	31 589
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	31 589	31 589
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	0	
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	31 588	31 589
	Participation des salariés aux résultats VII Impôts sur les bénéfices VIII	21 918	14 815
	Total des produits (I + III + V)	4 416 118	4 249 499
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 905 303	3 969 327
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	510 815	280 172
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	2 543 470	1 818 430
	Total	2 543 470	1 818 430
Charges des contributions volontaires en nature	Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	2 543 470	1 818 430
	Total	2 543 470	1 818 430

Annexe

Association Internationale de Signalisation Maritime

**Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2024
Montants exprimés en EUR**

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	5
5	Principes et méthodes comptables	6
5.1	Principes généraux	6
5.1.1	Changement de méthode comptable	6
5.1.2	Changements d'estimation	6
5.1.3	Corrections d'erreurs	6
5.1.4	Changements de présentation	6
5.2	Principales méthodes comptables	6
6	Informations relatives aux postes du bilan	8
6.1	Actif immobilisé	8
6.1.1	Etat de l'actif immobilisé (brut)	8
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
6.1.3	Immobilisations incorporelles	8
6.1.4	Immobilisations corporelles	9
6.1.5	Immobilisations financières	10
6.2	Actif circulant	11
6.2.1	Etat des créances	11
6.2.2	Produits à recevoir	11
6.2.3	Valeurs mobilières de placement	11
6.2.4	Charges constatées d'avance	12
6.3	Fonds propres	12
6.3.1	Tableau de variation des fonds propres	12
6.3.2	Réserves pour projet associatif	12
6.3.3	Subventions d'investissement	12
6.4	Fonds reportés et dédiés	13
6.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	13
6.5.1	Provisions pour risques et charges	13
6.5.2	Engagements de retraite et avantages assimilés	14
6.6	Dettes	14
6.6.1	Etat des dettes	14
6.6.2	Charges à payer	15
6.6.3	Produits constatés d'avance	15
7	Informations relatives au Compte de résultat	16
7.1	Produits d'exploitation	16

7.2	Produits financiers	16
7.3	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature	16
8	Autres informations	18
8.1	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	18
8.2	Information relative à la rémunération des dirigeants	18
8.3	Informations relatives à l'effectif	18
8.4	Honoraires du commissaire aux comptes	18
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	19
9.1	Engagements hors bilan	19
9.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	19

1 Objet social

Le but de l'AISM est de veiller à ce que les mouvements des navires soient sûrs, économiques et efficaces, par l'amélioration et l'harmonisation des aides à la navigation maritime mondiales.

Le périmètre de l'activité est international.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour atteindre ce but, l'AISM :

- Elabore une coopération internationale ;
- Rassemble et diffuse des informations sur les activités des membres ;
- Rédige et publie des normes, recommandations, guides, manuels et tous autres documents nécessaires ;
- Constitue des commissions, groupes de travail ou autres entités nécessaires à l'étude de questions spécifiques et ;
- Organise des conférences, symposiums, séminaires, ateliers ou autres manifestations en rapport avec ses travaux.

Depuis sa création en 2012, l'académie mondiale de l'AISM contribue au renforcement des capacités par la formation du personnel responsable des aides à la navigation maritime.

3 Description des moyens mis en œuvre

L'AISM est principalement financée par des contributions, des subventions et des dons tels que prévus par la loi.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

La convention de création de l'organisation internationale est entrée en vigueur le 22 août 2024, le 90ème jour après la date de dépôt du trentième instrument de ratification par le Gouvernement français. La Convention portant création de l'OIANM a été publiée au Journal Officiel du dimanche 17 novembre par décret n° 2024-1034 du 15 novembre 2024.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Il convient de signaler les faits caractéristiques suivants :

- La 1ère Assemblée Générale de l'Organisation a eu lieu à Singapour en février 2025. Le Président, Vice-Président, Secrétaire Général et membres du nouveau Conseil d'administration ont été élus.
- Le décret n°2025-196 a été publié au journal officiel en février 2025. Il octroie à l'Organisation les priviléges, immunité et facilités prévus à l'Accord de siège qui é été signé entre l'OIANM et la République Française le 4 mars 2025.
- Les membres du personnel ont été transféré de l'association vers l'OIG le 1er avril 2025 et deviennent des fonctionnaires internationaux de la nouvelle organisation.
- La fermeture définitive de l'association aura lieu lorsque toutes les opérations de transfert de l'actif et du passif auront été réalisées et lorsque les comptes de l'association auront été clôturés

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.1.2 Changements d'estimation

L'Association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact dans les comptes.

5.1.3 Corrections d'erreurs

L'Association n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.1.4 Changements de présentation

L'Association n'a constaté aucun changement de présentation.

5.2 Principales méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les financements octroyés par l'association sont comptabilisés sur la base du budget voté, ajusté des demandes de financements réelles.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2023	+	-	31/12/2024
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Autres immobilisations incorporelles	94 337		3 359	90 978
Total Immobilisations incorporelles	94 337	0	3 359	90 978
Terrains	240 551			240 551
Constructions	1 167 138			1 167 138
Install. techniques, matériel, outillage	1 922 842	12 222	32 146	1 902 918
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Total Immobilisations corporelles	3 330 532	12 222	32 146	3 310 609
Total	3 424 869	12 222	35 505	3 401 587

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2023	+	-	31/12/2024
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Autres immobilisations incorporelles	92 237	1 470	3 359	90 349
Total Immobilisations incorporelles	92 237	1 470	3 359	90 349
Terrains	-			-
Constructions	343 336	26 747		370 083
Install. techniques, matériel, outillage	1 565 911	105 005	32 146	1 638 770
Total Immobilisations corporelles	1 909 247	131 752	32 146	2 008 854
Total	2 001 485	133 222	35 505	2 099 203

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Principaux mouvements

Les diminutions de l'exercice concernent la cession d'un logiciel pour 3 359 €.

6.1.3.2 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat. Les logiciels et le site internet sont amortis sur 3 à 5 ans.

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les acquisitions de l'exercice concernent du matériel de bureau et du matériel informatique. Les sorties de l'exercice concernent l'installation WIFI et du matériel de bureau.

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Gros-œuvre : 60 ans,
- Façade étanchéité : 30 ans,
- IGT : 20 ans,
- Agencements et installations : 10 à 20 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel de bureau : 5 ans,

- Electroménagers : 5 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Installations téléphone : 10 ans.

6.1.4.3 Dépréciations

La dépréciation concernant l'agencement des immobilisations pour 30 000 € a été maintenue au cours de l'exercice.

6.1.5 Immobilisations financières

Situations et mouvements	31/12/2023	+	-	31/12/2024
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Participations	-			-
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts et autres immobilisations financières	37 256	395	3 161	34 490
Total Immobilisations financières	37 256	395	3 161	34 490
Total	37 256	395	3 161	34 490

6.2 Actif circulant

6.2.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant	138 159	138 159	0
Créances clients et comptes rattachés	11 144	11 144	
Autres créances	12 198	12 198	
Charges constatées d'avance	114 817	114 817	
Total	138 159	138 159	0

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

6.2.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 51 039 € et correspondent :

- Aux intérêts courus sur livrets et CAT pour 41 580 € ;
- Au remboursement de l'excédent de versement de taxe sur les salaires pour 9 459 €.

6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il apparaît une perte probable sur les placements financiers.

Les sommes collectées auprès des membres ne donnent pas lieu, en règle générale, à un décaissement immédiat. Elles sont donc placées sur les supports suivants :

- Livret A,
- Compte sur livret,

— Comptes à termes.

6.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 114 817 € au 31 décembre 2024. Elles correspondent à des charges d'exploitation.

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Situations et mouvements	31/12/2023		+	-	31/12/2024
Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	3 974 781			34 194	3 940 587
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves pour projet associatif	300 000			300 000	0
Report à nouveau	- 614 366	280 172	334 194		0
Excédent ou déficit de l'exercice	280 172	- 280 172	510 815		510 815
Situation nette	3 940 587	0	845 009	334 194	4 451 402
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	594 363			31 589	562 774
Provisions réglementées					
Total	4 534 950	0	845 009	365 783	5 014 176

6.3.2 Réserves pour projet associatif

Les réserves pour projet associatif ont été reprise conformément à la décision d'instance en lien avec la réalisation du projet.

6.3.3 Subventions d'investissement

Situations et mouvements	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Rubriques	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Montant nominal :	1 000 000			1 000 000
Quotes-parts virées au résultat :	- 405 637	- 31 589		- 437 226
Montant net en fonds propres	594 363	-31 589	0	562 774

6.4 Fonds reportés et dédiés

Nature du projet et caractéristiques	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice	
				Montant total	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation					
Fonds dédiés Singapore	3 012		1 433	1 579	
Fonds dédiés Corée	895	7 770		8 665	
Fonds dédiés Malaisie	131 310		119 102	12 208	
Disaster Recovery Fund	29 267		5 993	23 274	
Contributions financières d'autres organismes					
Fonds dédiés IFAN	22 087		13 646	8 441	
Fonds dédiés WWA / France / Trinity House / JANA	268 179	703	49 801	219 081	
Fonds dédiés IMO	-			-	
Ressources liées à la générosité du public					
Total	454 750	8 473	189 977	273 247	0

6.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

6.5.1 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements		31/12/2023	+	-	31/12/2024
Rubriques		Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques d'emploi		-			-
Autres provisions pour risques		177 298			177 298
Provisions pour pensions et obligations similaires		184 055	9 421		193 476
Provisions pour grosses réparations		-			-
Autres provisions pour charges		513 174	87 649		600 822
Total provisions pour risques et charges		874 526	97 070	0	971 596

Une provision pour litiges a été maintenue au 31.12.2024 pour 177 298 €.

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour indemnités de départ. Une provision pour indemnité de départ est calculée pour l'ensemble du personnel (sauf clause contraire prévue au contrat de travail). Cette provision est fonction de l'ancienneté et correspond à 0,5 mois de salaire par année d'ancienneté. Au 31 décembre 2024, le montant des provisions s'élève à 600 822 € au titre des indemnités et des charges sociales.

6.5.2 Engagements de retraite et avantages assimilés

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 193 476 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité) et d'une actualisation au taux de 3,42%.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

6.6 Dettes

6.6.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	108 584	108 584		
Dettes fiscales et sociales	369 120	369 120		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	577 072	577 072		
Total	1 054 776	1 054 776	0	0

6.6.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Factures non parvenues	49 820
Dettes fiscales et sociales (correspondant à la provision pour congés payés)	183 685
Autres dettes fiscales et sociales	21 919
Total	255 425

6.6.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 577 072 € et correspondent notamment aux cotisations des membres 2025. En effet, l'appel aux cotisations de 2025 est réalisé en 2024. L'association enregistre en produits constatés d'avance les encaissements de ces cotisations reçues pour 2025.

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits d'exploitation

Montants	2024	2023
Cotisations	2 728 701	2 634 159
Ventes de biens et services	112 726	81 336
Dons manuels	0	0
Concours publics et subventions d'exploitation	355 000	453 963
Contributions financières	730 784	728 977
Reprises de provisions et transferts de charges	89 395	102 838
Utilisations des fonds dédiés	189 977	101 498
Autres produits	613	2 823
Total	4 207 199	4 105 598

Le fait générateur retenu pour la comptabilisation des cotisations en produit est l'encaissement.

7.2 Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 177 311 € au 31 décembre 2024 et correspondent aux rémunérations des comptes sur livret, contrats de capitalisation, et des comptes à termes.

7.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Afin de réaliser son activité, l'association bénéficie de contributions volontaires en nature consistant en la participation de différents experts internationaux aux collèges mis en place au sein de l'association et la prise en charge des frais de déplacement de ces experts par les membres de l'association. L'année 2024 est marquée par une participation accrue aux séminaires, réunions et commissions organisées en présentiel par l'organisation. Le changement de statut a impliqué des visites au siège de la part de nos membres/non membres.

Avec 26 réunions au siège, l'AISM a bénéficié de 68 journées de travail en 2024 réunissant 1093 participants externes au total. Le chiffrage de leur frais de déplacement est difficilement calculable. Cependant, l'estimation de leurs honoraires est évaluée à 1 679 650 € et leur coût d'accueil à 863 820 € ; soit un total de 2 543 470 €.

Le tableau ci-dessous fournit la liste des réunions de travail organisées en 2024 à l'AISM :

Réunions au siège de l'AISM	Dates en 2024	Nbre de participants externes	Nbre de jours	Estimation du coût d'accueil *	Estimation des honoraires **	Total
Visite du représentant français de l'AISM	11-janv-24	13	1	2 340 €	4 550 €	6 890 €
MASS Task Force	05-févr-24	12	1	2 160 €	4 200 €	6 360 €
PAP52	6-8 février 2024	17	3	9 180 €	17 850 €	27 030 €
Formation de l'Académie sur le S-200	19-23 février 2024	24	5	21 600 €	42 000 €	63 600 €
Visite de IFAN	22-févr-24	3	1	540 €	1 050 €	1 590 €
Formation IVRAP de l'Académie	26-28 février 2024	37	3	19 980 €	38 850 €	58 830 €
Réunion VTS55	11-15 mars 2024	142	5	127 800 €	248 500 €	376 300 €
Réunion DTEC2	19-22 mars 2024	126	5	113 400 €	220 500 €	333 900 €
Réunion ENGI8	8-12 avr 2024	104	5	93 600 €	182 000 €	275 600 €
Réunion ARMI8	15-19 avr 2024	111	5	99 900 €	194 250 €	294 150 €
Visite du représentant allemand de l'AISM	26-avr-24	11	1	1 980 €	3 850 €	5 830 €
Visite de Amphitrite	28-avr-24	11	1	1 980 €	3 850 €	5 830 €
International Commission on Illumination (CIE)	30-mai-24	13	1	2 340 €	4 550 €	6 890 €
PAP54	16-sept-24	12	1	2 160 €	4 200 €	6 360 €
Transition Council 2	17-19 sept 2024	41	3	22 140 €	43 050 €	65 190 €
VTS56	23-27 sept 2024	131	5	117 900 €	229 250 €	347 150 €
DGST Indonesia	23-sept-24	5	1	900 €	1 750 €	2 650 €
Japan Ambassador	24-sept-24	1	1	180 €	350 €	530 €
The Gambia	24-sept-24	4	1	720 €	1 400 €	2 120 €
Solomon Island	26-sept-24	2	1	360 €	700 €	1 060 €
DTEC3	30 sept-4 oct 2024	77	5	69 300 €	134 750 €	204 050 €
ARMI9	7-11 oct 2024	96	5	86 400 €	168 000 €	254 400 €
WWA Board	09-oct-24	12	1	2 160 €	4 200 €	6 360 €
LAP27	30-oct-24	17	1	3 060 €	5 950 €	9 010 €
Députée Lebec	02-déc-24	3	1	540 €	1 050 €	1 590 €
Transition Council 3	9-13 déc 2024	68	5	61 200 €	119 000 €	180 200 €
Total		1093	68	863 820 €	1 679 650 €	2 543 470 €

* Le coût d'accueil (hôtel + repas) est calculé sur la base de 180 € par jour et par personne.

** L'estimation des honoraires est calculée sur la base de 350 € par jour et par expert.

8 Autres informations

8.1 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant.

8.2 Information relative à la rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

8.3 Informations relatives à l'effectif

Catégorie	Personnel salarié
Dirigeants	1
Cadres	5
Employés	9
Contrat d'apprentissage	1
Total	16

8.4 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	22 340 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	22 340 €

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements hors bilan

- En contrepartie d'une subvention d'investissement reçue d'un million d'euros de la part de l'Etat français, l'association s'est engagée à maintenir son siège social en France pour une durée de 10 ans. Cet engagement courait jusqu'en 2021.
- L'association a signé un memorandum of understanding pluriannuel avec un organisme malaysien le 3 juin 2023 pour 4 ans. L'engagement financier de 125 000 € par an n'est pas comptabilisé en produits à recevoir pour les années 2024 à 2026.

9.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Retraitemen ^t de crédits-baïls				
	Terrains et constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			n.a.	
Amortissements			n.a.	
- Cumuls exercices antérieurs				
- Dotation de l'exercice				
Sous-total				
Redevances payées				
- Cumuls exercices antérieurs			160 844	160 844
- Dotation de l'exercice			0	-
Sous-total			160 844	160 844
Redevances restant à payer				
- A un an au plus			0	-
- A cinq ans au plus				
- A plus de cinq ans				
Sous-total			0	0
Valeur résiduelle				n.a.
- A un an au plus				
- A plus d'un an et 5 ans au plus				
- A plus de cinq ans				
Sous-total			0	0
Montant pris en charge dans l'exercice			0	0